



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MAI 2020

N°35-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES Marché adapté construction d'un Restaurant scolaire - Avenant n° 1 - Lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 15 -16
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 26 mai 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Jérôme RETIF, Hubert DE CUSSAC, Mme Béatrice KOCH, M Stéphane DELANOE, Mmes Sabine LEDINGTON, Magaly BRIEY, M David PARIS, Mmes Virginie GUITTARD, Karine VULQUIN, MM Patrick HECHT, Mikael TUBAUD, Mme Delphine JEGU, MM Maxime GUISNEUF, Julien CADOREL, Mmes Gwenaëlle HORHANT, Noémie SAFFRE.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Jérôme RETIF présente au Conseil Municipal un avenant concernant le lot n°4 du marché adapté «Construction d'un restaurant scolaire » :

N° Lot	Titulaire	Montant HT Initial	Avenant			
			N°	Objet	Montant HT	Evolution cumulée
1 – Terrassement VRD	SAUVAGER	135 000,00	1	Tranchée gaz	3 450,00	2,55 %
2- Démolition désamiantage	TP PINEAU	19 500,00	1	Adaptation démolition préau	1 975,00	10,12 %
3 – Gros Oeuvre	BOUCHERAU	310 000,00	1	Reprise démolition préau	4 875,94	1,57 %
4 – Charpente bois isolation paille	SCOB	178 500,00	1	Reprise démolition préau	-71,00	
5 - Couverture	SAUPIN	54 498,48	1	Egout nantaise supplémentaire	1 737,70	3,18 %
15 – Chauffage ventilation plomberie	LENOIR	185 000,00	1	Alimentation gaz	3 139,11	1,69 %
16 – Equipements de cuisine	BIARD	148 000,00	1	Option 4 feux gaz	805,00	0,54 %

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les avenants n°1 des lots n°1-2-3-4-5-15-16,
- modifie le plan de financement en conséquence,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P 2020 - Opération 224

Pour extrait conforme, le 29 juin 2020

Le Maire,

Gwénaél CRAHES

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200529-35-2020-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020